

En quelques occasions, le ministre a fait entrevoir que l'on pourrait envisager de reconsidérer cette décision concernant le service-voyageurs. J'ose espérer que l'étude du transport à Terre-Neuve comprendra également celle du besoin de réaliser le rêve national, c'est-à-dire d'assurer un service ferroviaire d'un bout à l'autre du pays. Ce réseau ne devra pas que s'étendre de Vancouver à Halifax, mais couvrir tout le Canada, de Vancouver à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Je suis persuadé que le ministre, qui a fait preuve de sincérité, est d'accord avec moi pour dire que la politique en matière de transports laisse beaucoup à désirer—et je préfère employer cette expression par euphémisme. J'espère qu'il prêter attention à mes remarques et je suis persuadé que son secrétaire parlementaire très compétent pourra répondre aux questions que j'ai posées et que l'on pourra assurer un bon service de transport entre Terre-Neuve et la terre ferme.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je tiens à ce que vous sachiez vous et la Chambre que Terre-Neuve ne sera pas oubliée. Cette province recevra autant d'attention que n'importe quelle autre région du pays en ce qui concerne ses problèmes de transport. Ils font présentement l'objet d'une étude.

J'aimerais faire remarquer au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) que le gouvernement ne tentera pas de minimiser le fait que l'arrêt du service de traversiers entre Terre-Neuve et le continent crée un grave problème. Nous le reconnaissons. Toutefois, j'aimerais dire au député que sa motion donne à croire qu'il veut ôter le droit de grève aux employés des services de traversiers.

Est-il vraiment sérieux lorsqu'il dit vouloir les priver de ce droit que nous venons de leur accorder? Sa motion touche beaucoup de gens. Elle touche les débardeurs et tous ceux qui travaillent sur les quais. Si c'est bien cela que désire le député, que son chef nous le dise et qu'il informe le public que son parti désire enlever aux employés le droit de grève.

Est-ce également la politique du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) d'enlever ce droit aux employés du service de traversée? Si tel est bien le cas, il devrait lui aussi prendre la parole et dire bien clairement aux gens de Terre-Neuve que lui et le député de Saint-Georges-Sainte-Barbe et d'autres députés de Terre-Neuve...

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Ouest invoque le Règlement.

M. Walter Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Boniface (M. Guay) essaie délibérément d'induire la Chambre en erreur. Il me pointe du doigt et parle de ma circonscription. Il dit que nous essayons d'empêcher les gens de faire la grève. Dans ma motion de lundi dernier je n'ai absolument pas parlé du droit de grève pas plus dans mon discours ou dans ma motion et la motion de mon collègue, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe n'y faisait pas allusion non plus...

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je suis certain que le député ne demandera pas à la présidence de

Transbordeurs desservant Terre-Neuve

prier le député de Saint-Boniface de retirer ses remarques. Il y a eu un débat et tel est le but de cette assemblée. Je sais que le député désire participer au débat un peu plus tard cet après-midi et il pourra alors réfuter les accusations du député.

A moins que le député ne puisse prouver à la présidence qu'on a porté atteinte à son honneur, à ses droits ou à ses privilèges de député, je crois que nous devrions permettre au secrétaire parlementaire de terminer ses remarques.

M. Guay (Saint-Boniface): Comme je n'ai pas mentionné le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter), mais je le nommerai maintenant comme les autres, s'il partage l'avis du député de Saint-Georges-Sainte-Barbe concernant la suppression du droit de grève aux employés des transbordeurs en vue, dit-il, d'avoir un meilleur service, je ne retirerai pas mes remarques antérieures.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais que le député de Saint-Boniface emploie le nom exact de ma circonscription qui est Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.

M. Guay (Saint-Boniface): Je le ferai, monsieur l'Orateur. Si c'est là leur politique et si c'est celle de l'opposition officielle d'enlever le droit de grève aux employés, ils devraient le faire consigner au compte rendu de la Chambre et le dire également à la population de Terre-Neuve, afin que nous sachions qu'ils ne s'expriment pas de deux façons différentes, d'une façon dans leur circonscription et d'une autre à la Chambre.

Il est à peu près temps que les gens sachent ce que l'opposition officielle dit ici même et, en dehors de la Chambre, comme les députés dans leurs circonscriptions.

Que veut faire le député? Veut-il enlever le droit de grève des employés? Et s'ils font la grève, veut-il les emprisonner? Si tel est le cas, que les députés disent que c'est là la politique du parti conservateur et qu'ils le consignent au compte rendu au lieu de l'exprimer en termes vagues dans la motion dont nous sommes saisis. Puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas la politique du gouvernement d'enlever le droit de grève aux employés.

● (1720)

Le gouvernement n'aurait certainement jamais l'idée de faire ce dont parle le député, c'est-à-dire d'enlever aux travailleurs le droit de grève qui leur a été accordé comme partie du libre processus de leurs négociations collectives.

Le gouvernement fédéral admet que l'organisation d'un service régulier entre Terre-Neuve et la terre ferme est souhaitable et il aimerait éviter que des problèmes ferroviaires ne s'étendent au service de transbordeurs simplement du fait que le deux organismes relèvent du Canadien National. Tout d'abord, l'East Coast Marine and Ferry Service a été créé récemment et il constitue une entité distincte dans l'organisation du Canadien National; son but est de s'occuper du service de transbordeurs. Ce nouvel organisme a maintenant entamé des négociations avec les divers syndicats représentant les employés des transbordeurs afin de trouver un moyen mutuellement acceptable de limiter les grèves dans les services de transbordeurs.